



**Cahier de charge
Structures intégrées
Saison 2017-2018**

**PEE-WEE AAA RELÈVE, PEE-WEE AAA
BANTAM AAA RELÈVE, BANTAM AAA
MIDGET ESPOIR**

Révisé août 2017

Table des matières

PRÉAMBULE	3
1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE	3
2. VALEURS.....	3
3. SAISON 2017-2018	4
3.1 OBJECTIFS	4
3.2 SAISON 2017-2018	5
3.3 PARAMÈTRES DE BASE	5
3.4 FORMATION DES ÉQUIPES	6
3.5 CAMP DE SÉLECTION	7
3.6 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	8
3.7 SAISON EQUIPES AAA RELEVÉ, AAA ET ESPOIR	12
3.8 CALENDRIER DE SAISON	16
3.9 TOURNOIS	16
3.10 COUPE DODGE	16
3.11 TACHES DE LA STRUCTURE INTÉGRÉE	17
3.12 ACTIVITÉS HOCKEY QUÉBEC – OBLIGATION DE PARTICIPATION	17
3.13 FRANCHISES / ORGANISATION	18
4. DOCUMENTATION HOCKEY QUÉBEC.....	18

PRÉAMBULE

Hockey Québec met en place depuis plusieurs décennies, un grand nombre d'initiatives favorisant le développement des joueurs. Actuellement, c'est sous le chapeau des structures intégrées que le hockey élite connaît son plus grand essor. Cette unité au sein des structures intégrées permet aux joueurs d'un même regroupement de profiter d'un développement continu et harmonieux. Travaillant en étroite collaboration, la direction hockey et les entraîneurs assurent un nombre d'actions concrètes qui favorisent le développement à long terme du joueur et son suivi. Les équipes AAA Relève, AAA et le Midget Espoir évoluent au sein d'un réseau de compétition provincial, soit la LHEQ.

Le présent document vise à définir l'orientation, la réglementation et les responsabilités des partenaires régionaux.

1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les structures intégrées et les actions qui en découlent visent essentiellement le développement individuel des joueurs. Chaque joueur identifié de premier niveau doit être en mesure de recevoir un enseignement de qualité permettant un apprentissage technique et tactique, tout en favorisant son développement intégral. Le PDI (programme de développement individuel) devient un outil additionnel qui favorise l'atteinte de ce grand objectif.

S'appuyant sur un modèle de développement à long terme du joueur (DLTJ), Hockey Québec a établi que les cinq orientations suivantes étaient prioritaires au niveau du développement des joueurs :

1. Améliorer la préparation physique des joueurs.
2. Améliorer la prise de décisions et l'exécution des joueurs (1 contre 1 et entrées de zone).
3. Maintenir et améliorer les habiletés de base des joueurs, en particulier la vitesse de patinage et la qualité des passes et des tirs.
4. Améliorer la préparation mentale des joueurs afin de maintenir un haut niveau de compétition sur une base régulière.
5. Créer un environnement gagnant

2. VALEURS

1. Les règles doivent favoriser le développement du joueur dans l'ensemble de ses activités.
2. Chaque joueur doit bénéficier d'un temps de glace équitable et doit participer aux différentes situations spéciales de son équipe; avantages numériques et désavantages numériques.
3. La planification annuelle s'avère un outil essentiel au développement de tout joueur engagé dans la poursuite de l'excellence sportive. Il faut également souligner que le contenu du programme et la qualité de l'intervention représentent également deux autres conditions indispensables au développement optimal du joueur.

4. La région, la ligue et les équipes s'assurent de l'application rigoureuse des programmes de formation pour leurs joueurs et intervenants.
5. Hockey Québec met en place un programme de soutien pour les entraîneurs, et autres ressources. Ils peuvent être utilisés par toutes les équipes participant au programme de développement du joueur.
6. Chaque équipe doit être un leader dans son territoire de recrutement; elle doit collaborer avec les structures intégrées, les associations régionales et les instances des équipes Midget AAA tout en s'impliquant avec les intervenants du milieu pour favoriser le développement des jeunes hockeyeurs. Cette collaboration avec le Midget AAA doit être mutuelle et faite dans le respect des intervenants.
7. Hockey Québec met en place un environnement sécuritaire pour les joueurs par la mise en place d'une réglementation adéquate et par une application rigoureuse des règles de jeu.
8. Hockey Québec réitère l'importance de maintenir un environnement académique adéquat pour les joueurs élites et de favoriser la réussite et la persévérance scolaire.
9. Hockey Québec par le biais du cahier de charge approuvé par son Conseil d'administration reconnaît aux régions, aux ligues et aux équipes les compétences et la capacité à assurer le développement des jeunes hockeyeurs.
10. Hockey Québec, la ligue de hockey d'excellence du Québec, les régions, les structures intégrées et les équipes partenaires du réseau s'assurent de la meilleure visibilité possible auprès des médias, des partisans et de la population en général en favorisant la fréquentation des partisans à ses activités.

3. SAISON 2017-2018

3.1 Objectifs

Ajuster la structure de compétition afin de favoriser le plein développement des joueurs élites au Québec (Sommet du hockey québécois - recommandation #1)

- Évolution de la structure de compétition par la création du AAA Relève et du AAA, qui regroupe davantage les joueurs en fonction de leur âge et de leur maturité physique.
- Réduire les écarts en termes de maturité, surtout aux niveaux Pee-wee et Bantam.
- Permettre aux joueurs de se surpasser dans un niveau de compétition approprié à leur développement.

- Permettre à un grand nombre de joueurs de bénéficier d'un encadrement de qualité, en fonction des écarts de maturité physique qui sont présents lors de l'adolescence.
- Permettre aux joueurs à maturité tardive de demeurer en lien avec le programme des structures intégrées.

3.2 Saison 2017-2018

- Poursuite de la ligue de hockey d'excellence du Québec (AAA Relève, AAA et Midget Espoir) :
 - Au niveau AAA Relève, 2 sections, Est et Ouest avec 4 divisions.
 - Au niveau AAA, 2 sections, Est et Ouest avec 4 divisions.
 - Au niveau du Midget Espoir, 2 sections, Est et Ouest avec 4 divisions.
 - Création d'un calendrier ajusté pour minimiser le voyage et permettre des périodes de repos (calendrier débalancé).

3.3 Paramètres de base

- Le réseau AAA Relève, AAA doit être compris comme faisant partie d'un tout, AAA Relève et AAA devenant indissociables. Les mêmes joueurs demeurent impliqués au niveau de l'élite (6%) et tous reçoivent les mêmes conditions d'entraînement.
- Le volet sécuritaire fait partie intégrante du programme de développement des joueurs.
- La réussite scolaire demeure un enjeu primordial dans le cheminement des joueurs.
- Le suivi des entraîneurs et des structures intégrées est en fonction de l'évolution des tâches qui accompagnent les activités de développement.
- La collaboration entière des équipes d'une même structure dans l'utilisation des joueurs en cas de blessures ou d'absence de joueurs (joueurs affiliés).
- Implication de tous les intervenants : administrations régionales, structures intégrées, franchises, et les intervenants impliqués directement avec les joueurs.

3.4 Formation des équipes

La structure intégrée fait le suivi des joueurs de niveau élite et des évaluations de ceux-ci pour créer la liste des joueurs potentiels.

La structure intégrée fait aussi le recrutement des joueurs aux niveaux compétition régional AA et BB.

AVRIL (AAA RELÈVE, AAA ET ESPOIR)

PEE -WEE :

- Groupe de joueurs AAA Relève et AAA - regroupé ensemble ou par année d'âge.
- Formation contact physique pour tous les joueurs (Programme obligatoire)
- Les joueurs n'ayant pas participé antérieurement à la formation contact physique doivent obligatoirement être inscrits à cette formation.
 - **Le parent doit inscrire le joueur à la formation Mise en échec 1 dans le HCR.**
- Activité de perfectionnement et de pré-sélection (s'il y a lieu).

BANTAM :

- Groupe de joueurs AAA Relève et AAA - regroupé ensemble ou par année d'âge.
- Formation mise en échec 2 pour tous les joueurs (Programme obligatoire) – avant de jouer un match.
- Les joueurs n'ayant pas participé antérieurement à la formation mise en échec 2 doivent obligatoirement être inscrits à cette formation.
 - **Le parent doit inscrire le joueur à la formation Mise en échec 2 dans le HCR.**
- Activité de perfectionnement et de pré-sélection (s'il y a lieu).

ESPOIR :

- **Joueurs de 15 ans seulement participent au perfectionnement.**

MAI (AAA RELÈVE, AAA ET ESPOIR):

- Groupe de joueurs AAA Relève, AAA et Espoir.
- Remise du plan d'entraînement estival (recommandation d'une personne ressource pour faire le suivi individualisé) :
 - Remettre à tous les joueurs ou à tous joueurs retenus pour participer au camp du mois d'août

JUIN (AAA RELÈVE, AAA ET ESPOIR):

- Groupe de joueurs AAA Relève, AAA et Espoir.
- Entraînement estival (préparation physique)

JUILLET (AAA RELÈVE, AAA ET ESPOIR):

- Groupe de joueurs AAA Relève, AAA et Espoir
- Entraînement estival (préparation physique)

AOÛT (AAA RELÈVE, AAA ET ESPOIR):

- Début des camps remise en forme et camp de sélection le 15 août.
- Camp de mise en forme en préparation au camp de sélection final AAA Relève, AAA et Espoir **(5-10 heures)**.
- AAA Relève, Invitation de **30 joueurs (environ)** pour le camp. Cette invitation tient compte des évaluations complétées au sein des structures intégrées – fiche d'évaluation provinciale.
- AAA, Invitation de **30 joueurs (environ)** pour le camp. Cette invitation tient compte des évaluations complétées au sein des structures intégrées – fiche d'évaluation provinciale.
- Formation contact physique Pee-wee (Programme obligatoire).
- Les joueurs n'ayant pas participé à la formation antérieurement doivent obligatoirement s'inscrire à la formation (HCR).
- Formation mise en échec Bantam (Programme obligatoire) – avant de jouer un match.
- Les joueurs n'ayant pas participé à la formation antérieurement doivent obligatoirement s'inscrire à la formation (HCR).
- Espoir, le camp débute avec les joueurs de 15 ans. Les joueurs de 16 ans vont se joindre suite à leurs retranchements de l'équipe Midget AAA.

3.5 Camp de sélection

- Matches à l'intérieur du groupe pour réduire le **nombre de joueurs (AAA Relève et AAA)**.
- Matches contre d'autres franchises ou structures pour compléter les équipes AAA Relève, AAA et Espoir (maximum de 6 matchs) :
 - Suivi de la structure pour la sélection des joueurs des équipes AAA Relève, AAA et Espoir (attention particulière aux joueurs projets).
 - La sélection finale des équipes AAA Relève, AAA et Espoir doit être complétée au plus tard le 30 août pour assurer l'inscription des joueurs dans les programmes sport-études.

3.6 Composition de l'équipe

Alignements des équipes AAA Relève

Les équipes Pee-wee et Bantam AAA Relève doivent avoir un minimum et maximum de 17 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15 joueurs et 2 gardiens).

Les équipes Pee-wee et Bantam AAA Relève peuvent avoir un maximum de 3 joueurs de deuxième année sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe.
(Exception : La franchise Nord-Côtiers, pourra aligner un maximum de 9 joueurs de deuxième année).

L'équipe AAA Relève qui désire aligner des joueurs de 2^e année doit obtenir l'autorisation de la structure intégrée pour chaque joueur sélectionné.

Alignements des équipes AAA

Les équipes Pee-wee et Bantam AAA doivent avoir un minimum et maximum de 17 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15 joueurs et 2 gardiens).

Il sera permis aux équipes Pee-wee ainsi que Bantam AAA Relève et AAA d'utiliser un joueur affilié comme 18^{ème} joueur lorsqu'elles quittent pour un voyage de 3 matchs ou plus nécessitant une ou plusieurs nuitées, et ce lors de la saison régulière ou lors d'un tournoi.

Alignements des équipes Espoir

Hockey Québec recommande aux équipes du niveau Espoir d'aligner 17 joueurs.

Les équipes du niveau Espoir peuvent avoir 17 ou 18 joueurs sur leur formulaire d'enregistrement d'équipe avant le premier match (15 ou 16 joueurs et 2 gardiens).

Un joueur Midget Espoir doit être éligible à jouer Midget AAA (citoyen Canadien).

Le niveau Espoir demeure prioritaire aux joueurs de 15 ans, par contre un maximum de 5 joueurs de 16 ans pourra faire partie de l'alignement régulier. Ces joueurs ciblés (joueurs qui participent au camp de sélection du Midget AAA, joueurs qui ont un potentiel à développer, joueurs qui sont dans les meilleurs de la ligue) pourront donc s'aligner pour une deuxième saison au niveau du Midget Espoir.

(Exception : L'équipe Nord Côtier Midget Espoir pourra aligner un maximum de 9 joueurs de 16 ans)

L'équipe qui désire aligner des joueurs de 16 ans doit obtenir l'autorisation du directeur de la structure, de l'équipe Midget AAA, et de Hockey Québec pour chaque joueur.

Si pour un joueur de 15 ans le niveau Espoir demeure prioritaire au niveau de sa sélection par rapport à la ligue juvénile scolaire (RSEQ), pour un joueur de 16 ans cela demeure le choix du joueur.

Affiliation

Les équipes AAA Relève, AAA et Midget Espoir sont indissociables. Les équipes de la structure intégrée doivent obligatoirement fournir les joueurs affiliés à l'équipe supérieure et ce sans restriction et en tout temps. **Ces joueurs doivent apparaître sur le formulaire d'enregistrement d'équipe.**

Pour les équipes AAA Relève, AAA et Midget Espoir, un joueur ne peut revenir à son équipe originale dès qu'il est inscrit sur la feuille de pointage avec l'équipe supérieure pour le sixième (6^e) match après le 10 janvier. **(Référence article 5.6.4 des règlements administratifs de Hockey Québec).**

Les équipes AAA Relève, AAA et Midget Espoir peuvent affilier un maximum de 19 joueurs **(référence 5.6.1 des règlements administratifs de Hockey Québec).**

Pee-wee :

- Le joueur identifié au réseau Excellence à la division Pee-wee doit évoluer comme joueur affilié uniquement à l'intérieur de ce réseau.
- Les joueurs des équipes AAA Relève sont prioritairement affiliés aux équipes AAA.
- Les équipes Pee-wee AAA Relève pourront affilier prioritairement des joueurs de première année ou moins.
- **Exceptionnellement, il est permis aux équipes Pee-wee AAA Relève d'utiliser un maximum de 3 joueurs de deuxième année par match, ces joueurs peuvent être des joueurs permanents ou affiliés.**

Bantam :

- Le joueur identifié au réseau Excellence à la division Bantam doit évoluer comme joueur affilié uniquement à l'intérieur de ce réseau.
- Les joueurs des équipes AAA Relève sont prioritairement affiliés aux équipes AAA.
- Les équipes Bantam AAA Relève pourront affilier prioritairement des joueurs de première année ou moins.
- **Exceptionnellement, il est permis aux équipes Bantam AAA Relève d'utiliser un maximum de 3 joueurs de deuxième année par match, ces joueurs peuvent être des joueurs permanents ou affiliés.**
- Un joueur Pee-wee affilié à une équipe Bantam doit obligatoirement avoir suivi la formation mise en échec 2 avant de participer à un match.

Midget Espoir :

- Les équipes Midget Espoir pourront uniquement affilier des joueurs âgés de 15 ans.
- Les joueurs du Bantam AAA sont prioritairement affiliés au Midget Espoir.
- Les joueurs Midget Espoir peuvent également être affiliés au Midget AA et au Juvénile D1 conformément aux règles administratives de Hockey Québec. (article 13.2)

TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ POUR JOUEURS AFFILIÉS ET POUR LISTE DE RÉSERVE (STRUCTURES INTÉGRÉES) **AVEC STRUCTURE DE COMPÉTITION RÉGIONALE AA**

N.B.: Le tableau doit se lire de la gauche vers la droite.

→	PW. AAA	PW. AAA Relève	PW. AA	PW. BB	AT. AA	
Pee-wee AAA	→	J.A.	J.A.	→	→	
Pee-wee AAA relève	→	→	J.A.	→	J.A.	
→	BT. AAA	BT. AAA Relève	BT. AA	Cadet D1	PW. AAA	PW. AAA Relève
Bantam AAA	→	J.A.	J.A.	J.A.	→	→
Bantam AAA Relève	→	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
→	MD. AA	JUV. D1	MD. BB	BT. AAA	BT. AAA Relève	
Midget Espoir	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	

TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ POUR JOUEURS AFFILIÉS ET POUR LISTE DE RÉSERVE (STRUCTURES INTÉGRÉES) **AVEC STRUCTURE DE COMPÉTITION RÉGIONALE BB**

N.B.: Le tableau doit se lire de la gauche vers la droite.

→	PW. AAA	PW. AAA Relève	PW. BB	AT. BB		
Pee-wee AAA	→	J.A.	J.A.	→		
Pee-wee AAA relève	→	→	J.A.	J.A.		
→	BT. AAA	BT. AAA Relève	Cadet D1	BT. BB	PW. AAA	PW. AAA Relève
Bantam AAA	→	J.A.	J.A.	J.A.	→	→
Bantam AAA Relève	→	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
→	JUV. D1	MD. BB	BT. AAA	BT. AAA Relève		
Midget Espoir	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.		

Effet cascade Midget Espoir

Mesure transitoire pour la saison 2017-2018 en lien avec les joueurs gradués au junior majeur au 10 janvier.

Un joueur du Midget Espoir qui est rappelé au Midget AAA peut retourner au Midget Espoir lorsque l'équipe Midget AAA est éliminée.

Le dit joueur sera considéré comme joueur affilié au Midget AAA et ne devra pas être libéré de son équipe Midget Espoir.

Surclassement Midget Espoir

Au niveau du surclassement des joueurs de 14 ans, les joueurs devront être dominants pour évoluer comme joueur régulier au niveau Midget Espoir. Par contre, il est possible qu'un joueur surclassé puisse demeurer une deuxième saison au réseau Midget Espoir si sa progression ralentit en cours de route. L'objectif demeure tout de même qu'il chemine la saison suivante au Midget AAA. La procédure de surclassement demeure la même et est prise en charge par Hockey Québec.

3.7 Saison équipes AAA Relève, AAA et Espoir

CADRE DE RÉFÉRENCE PEE-WEE (SPORT-ÉTUDES)

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h – 1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2
Nombre de matchs / année	47 à 63 maximum
Matchs hors-concours	6 matchs maximum
Saison régulière	26 à 30 matchs
Tournois	9 à 15 matchs
Séries et régionaux	4 à 10 matchs
Nombre de tournois * * Prévoir une récupération de 4 à 6 semaines entre chaque tournoi afin d'assurer une périodisation adéquate.	3 tournois

Exigences particulières	<p>1 clinique d'habiletés techniques au 2 semaines</p> <p>1 entraînement conjoint (clinique habiletés techniques) AAA Relève, AAA de la même organisation 1 fois par mois – standard minimum. Idéal 2 fois par mois.</p> <p>Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.</p>
--------------------------------	---

Pré-requis entraîneurs :	L'entraîneur-chef et un adjoint Haute performance 1 et compétition développement pour sport-études. Règlements administratifs.
---------------------------------	--

CADRE DE RÉFÉRENCE PEE-WEE

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h – 1 h 30
Fréquence d'entraînement / semaine	2 à 3 h d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	2
Nombre de matchs / année	47 à 63 maximum
Matchs hors-concours	6 matchs maximum
Saison régulière	26 à 30 matchs
Tournois	9 à 15 matchs
Séries et régionaux	4 à 10 matchs
Nombre de tournois * * Prévoir une récupération de 4 à 6 semaines entre chaque tournoi afin d'assurer une périodisation adéquate.	3 tournois

Exigences particulières	<p>1 clinique d'habiletés techniques au 2 semaines</p> <p>1 entraînement conjoint (clinique habiletés techniques) AAA Relève, AAA de la même organisation 1 fois par mois – standard minimum. Idéal 2 fois par mois.</p> <p>Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.</p>
--------------------------------	---

Pré-requis entraîneurs :	Niveau introduction à la compétition 1 – règlements administratifs
---------------------------------	--

CADRE DE RÉFÉRENCE BANTAM ET BANTAM SPORT-ÉTUDES

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h 30 Plage horaire quotidienne de 3 heures / programme sport-études
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h 30 d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	3
Nombre de matchs / année	47 à 63
Matchs hors-concours	6 matchs maximum
Saison régulière	26 à 30 matchs
Tournois	9 à 15 matchs
Séries et régionaux	4 à 10 matchs
Nombre de tournois * * Prévoir une récupération de 4 à 6 semaines entre chaque tournoi afin d'assurer une périodisation adéquate.	3 tournois

Exigences particulières :	<p>1 clinique d'habiletés techniques au 2 semaines.</p> <p>1 entraînement conjoint (clinique habiletés techniques) AAA Relève, AAA de la même organisation 1 fois par mois – standard minimum. Idéal 2 fois par mois.</p> <p>Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.</p>
----------------------------------	--

Pré-requis	L'entraîneur-chef et un adjoint Haute performance 1 et compétition développement pour sport-études. Règlements administratifs.
-------------------	--

CADRE DE RÉFÉRENCE MIDGET ESPOIR

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ	STANDARD À RESPECTER
Nombre d'heures / séance sur glace	1 h 30 Plage horaire quotidienne de 3 heures / programme sport-études
Fréquence d'entraînement / semaine	4 h 30 d'entraînement sur glace
Entraînement hors glace / semaine	3
Nombre de matchs / année	47 à 63
Matchs hors-concours	6 matchs maximum
Saison régulière	28 à 32 matchs
Tournois – incluant Coupe Dodge	9 à 15 matchs
Séries et régionaux	4 à 10 matchs
Nombre de tournois	2 tournois et participation à la Coupe Dodge

Exigences particulières :	Consacrer une période de temps à chaque semaine pour le développement individuel et personnalisé.
----------------------------------	---

Pré-requis	L'entraîneur-chef et un adjoint Haute performance 1 et compétition développement pour sport-études. Règlements administratifs.
-------------------	--

3.8 Calendrier de saison

- Début de saison : le **14 septembre 2017**
- Fin de saison : 8 avril 2018
- Durée des matchs : Se référer aux règlements spécifiques L.H.E.Q.

3.9 Tournois

Pee-wee et Bantam

- Le réseau actuel de tournoi accueillera les équipes AAA Relève et AAA aux niveaux Pee-wee et Bantam.

Espoir

Les équipes du niveau Espoir participeront à 2 tournois :

- Premier tournoi du **23 au 26 novembre 2017 Drummondville**: Le classement tient compte des matchs jusqu'au mardi 1er novembre inclusivement.
- Deuxième tournoi du **15 au 18 février 2018 Boisbriand** : Le classement tient compte des matchs du premier tournoi.

Il y aura participation des Équipes Québec de moins de 15 ans aux deux tournois.

Coupe Dodge du 18 au 22 avril 2018: Le classement tient compte des matchs des 2 tournois.

Méthode de calcul du classement Espoir:

Victoire, 3 points

Victoire en supplémentaire ou en tir, 2 points

Défaite en supplémentaire ou en tir, 1 point

Franc-Jeu, 1 point

Les matchs contre Équipe Québec moins de 15 ans ne font pas partie du calcul.

3.10 Coupe Dodge

- Selon le tableau de représentativité adopté par Hockey Québec

3.11 Tâches de la structure intégrée

- Établir et faire le suivi du travail des conseillers techniques (rôles et tâches).
- Organiser et diriger un minimum de 6 réunions de la structure intégrée en ce qui concerne les éléments hockey.
- Organiser et diriger la clinique sur le contact physique (Pee-wee) au niveau du contenu et de l'enseignement.
- Organiser et diriger la clinique sur la mise en échec (Bantam) au niveau du contenu et de l'enseignement.
- Organiser, diriger et faire le suivi du programme de préparation physique (estival et saison).
- Organiser et diriger les séances de tests physiques.
- Planifier et faire le suivi des camps au niveau du contenu et de l'enseignement (camps de perfectionnement, remise en forme et de sélection).
- Effectuer le suivi de la sélection des joueurs.
- Effectuer le recrutement des joueurs au besoin.
- Diriger et faire le suivi des évaluations des joueurs (3 évaluations par saison).
- Aider l'entraîneur et le conseiller technique au niveau de la planification annuelle et mensuelle et en faire le suivi.
- Diriger et faire le suivi du Programme Développement Individuel.
- Effectuer la supervision des entraîneurs et travailler conjointement avec les conseillers techniques des franchises (2 rapports de supervision).
- Planifier et établir le contenu (avec la collaboration du Midget AAA) des 3 formations aux entraîneurs et diriger les formations.
- Organiser et diriger la fin de semaine de développement.
- Planifier, diriger (avec les conseillers techniques) et faire le suivi des entraînements conjoints.
- Planifier et diriger (avec les conseillers techniques) les cliniques de développement des joueurs
- Organiser et diriger le tournoi Championnat Mondial Junior (Promotion de notre sport).
- Diriger et contribuer aux programmes Équipe Québec.
- Acheminer les documents à Hockey Québec et respecter les échéanciers pour chacune des tâches
- Participer aux rencontres techniques provinciales (directeurs opérationnels).
- Participer aux rencontres et formations provinciales (conseillers techniques).
- Remettre un compte rendu à la région et à Hockey Québec pour chaque tâche.

3.12 Activités Hockey Québec – Obligation de participation

Les équipes (joueurs, entraîneurs et dirigeants) doivent participer et respecter les activités planifiées par Hockey Québec comme : Équipe Québec, perfectionnement, tournois, matchs des étoiles, activités prévues dans les protocoles avec nos partenaires et commanditaires, ainsi que les autres activités prévues dans la programmation. Les joueurs et entraîneurs sélectionnés doivent être libérés de toutes activités d'équipe pour participer à ces événements.

3.13 Franchises / Organisation

Responsabilités des franchises

- Respecter l'autorité régionale qui peut s'exprimer par le biais de la structure intégrée.
- Respecter le cadre de référence.
- Respecter le cahier de charge.
- Les gouverneurs s'assurent de récupérer les informations qui font partie des suivis reliés au cahier de charge.
 - Les gouverneurs voient aux différents détails au niveau de l'organisation de l'équipe : trouver les heures de glace, collecte de fonds, **commandites**, suivi de la réglementation, etc. Leur objectif est de faire en sorte que les entraîneurs s'occupent uniquement de l'aspect hockey.

4. DOCUMENTATION HOCKEY QUÉBEC

Hockey Québec met à la disposition des entraîneurs et des conseillers techniques la documentation suivante afin de favoriser le développement des joueurs :

- Fiches individuelles de développement du joueur, Pee-wee à Midget, Hockey Québec, 2013
- Les quatre orientations du programme enrichi, 2011-2013 et la vision : bâtir un athlète 2014-2017
- Fiche d'évaluation des entraîneurs en situation de matchs et en situation de compétition, Hockey Québec, 2011
- Fiches d'évaluation des joueurs provinciale de Hockey Québec, 2009
- Le portail de Hockey Canada pour le programme des moins de 16 ans, 2016
- Application mobile Réseau Hockey Canada, 2016
- Accès aux exercices, www.hockeycanada.ca, 2015
- Programme d'excellence de Hockey Canada, CDROM, 2011
- Section éducation et enseignement Mise en échec corporelle et contact physique, www.hockey.qc.ca,
- Programme d'enseignement à la mise en échec, 2013
- Programme d'enseignement au contact physique, 2013
- Protocole des tests physiques, Hockey Québec
- Cheminement du joueur en hockey sur glace, Cadre de référence pour entraîneur, Hockey Québec, Yves Archambault, 2013
- Contenus École de perfectionnement / programme de patinage « À pleine vitesse », Hockey Québec, Pierre Allard, 2006
- 37 gestes techniques site www.hockey.qc.ca et DVD, Hockey Québec, 2000
- Contenu annuel et progression pédagogique, Benoît Barbeau, 1997
- Manuel des habiletés (Pee-Wee, Bantam et Midget), Hockey Canada